

CONTRAT DE VILLE DU MOULE

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D' ACTIONS 2022 APPEL À PROJETS 2022



Assistance à maîtrise d'ouvrage : Couleurs d'Architecture
Contact : Céline Degoulet - 0590 88 68 70 / 0690 71 31 12

Sommaire

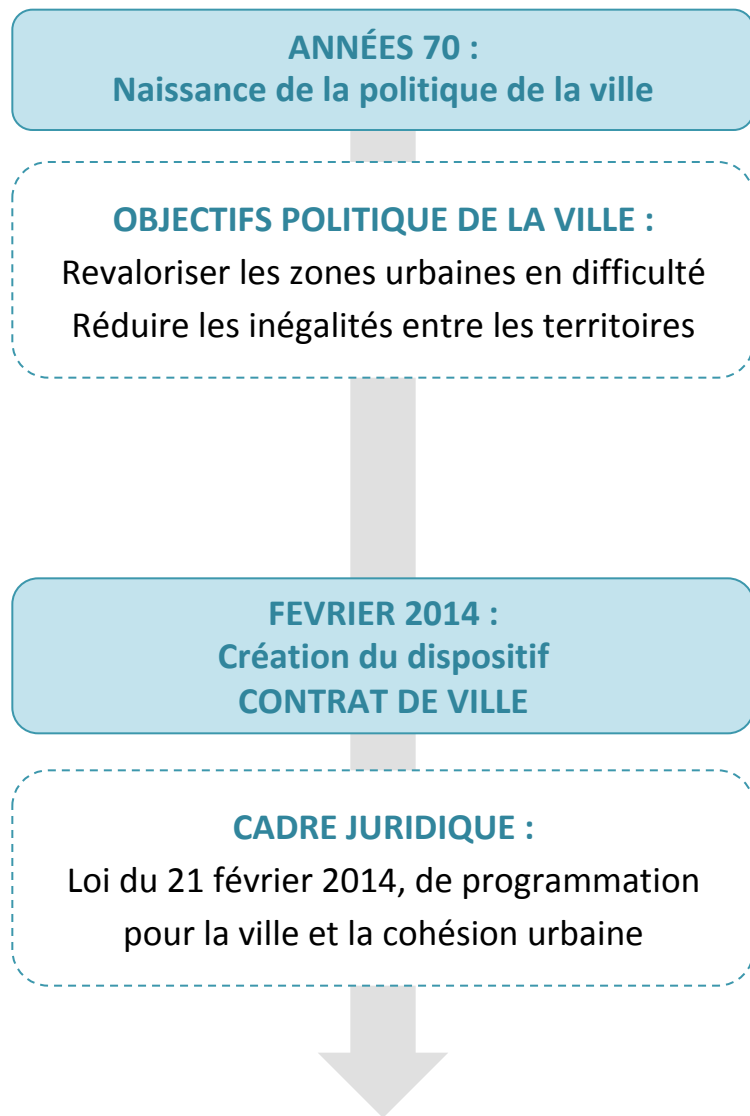
- 1- Le Contrat de ville : un outil de la Politique de la ville
- 2- Les associations au cœur du contrat de ville
- 3- Les actions de l'appel à projet 2022
- 4- La procédure d'appel à projet : comment y répondre ?



1 – Le Contrat de ville : un outil de la politique de la ville



1 – Le Contrat de ville : un outil de la politique de la ville



3 PILIERS D'INTERVENTION (loi 21 février 2014)

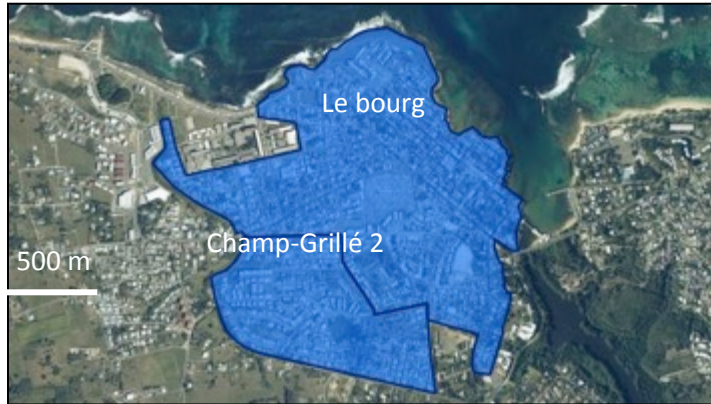
PILIER COHÉSION SOCIALE

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

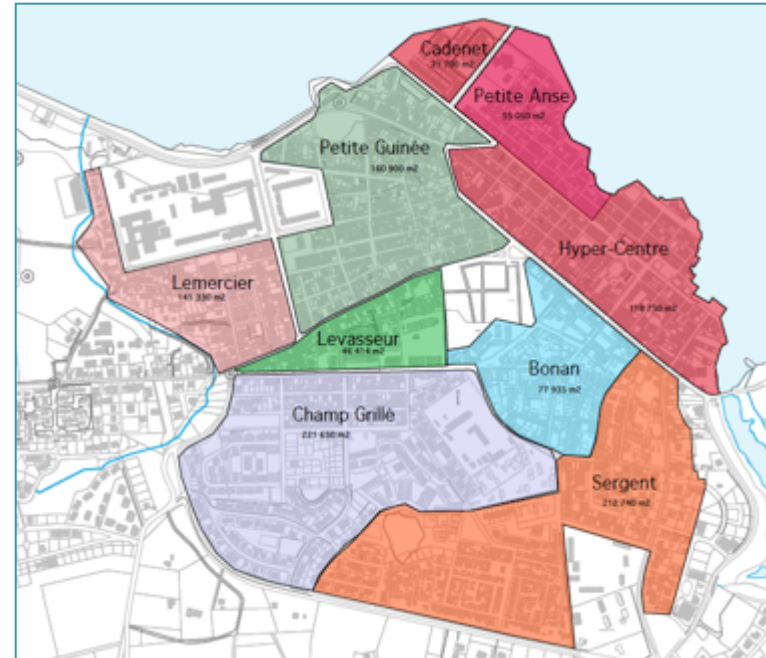
1 – Le Contrat de ville : un outil de la politique de la ville

Deux quartiers prioritaires, un centre-ville



Cartographie Couleurs
d'Architecture

Détail des quartiers prioritaires : neuf quartiers



ENJEU POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Améliorer le cadre de vie, renforcer la cohésion sociale et booster l'emploi sur les quartiers prioritaires

ENJEU POUR LA COMMUNE DU MOULE

Affirmer le statut des quartiers prioritaires comme centre urbain de la commune du Moule

ENJEU POUR LE NORD ET LE SUD EST GRANDE-TERRE

Développer l'attractivité de la communauté d'agglomération en confortant le statut du Moule comme centre urbain du Nord et du Sud Est Grande-Terre.

Ville du Moule et ETAT
Elus (Bureau du Conseil Municipal et Conseil Municipal)
Equipes techniques

Assistance à
Maîtrise d'Ouvrage

**Partenaires co-signataires de la convention cadre (10 juillet 2015) et
nouveaux partenaires signataires le 19 mai 2016**



Ville du Moule et ETAT
Elus (Bureau du Conseil Municipal et Conseil Municipal)
Equipes techniques

Assistance à
Maîtrise d’Ouvrage

Partenaires co-signataires de la convention cadre renforcée 2020 - 2022 (février 2020)





Qu'est-ce que le contrat de ville ?

<https://youtu.be/r9sJy14SHS8>

https://www.youtube.com/watch?time_continue=1&v=r9sJy14SHS8

2 – Les associations au cœur du contrat de ville

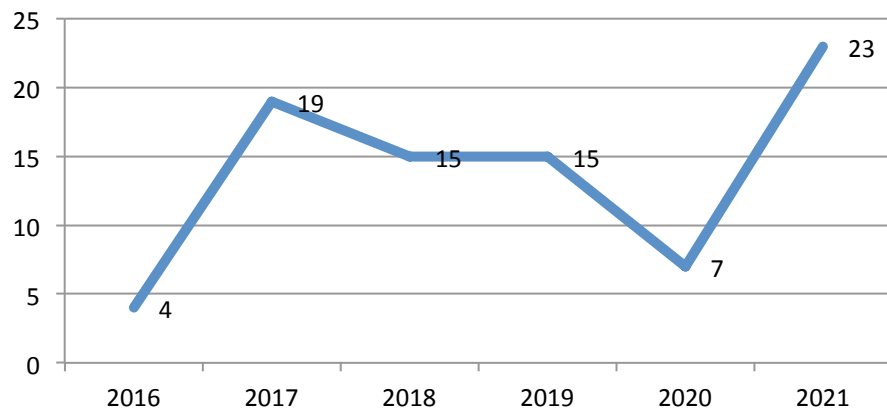


2 – Les associations au cœur du contrat de ville

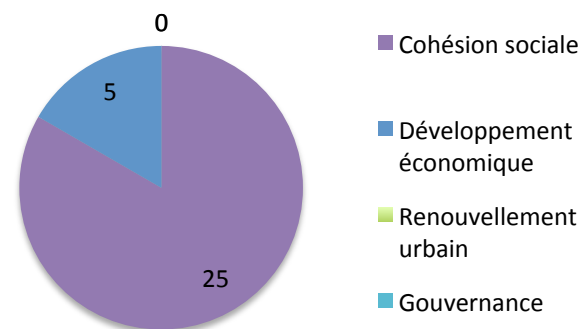
BILAN DES ACTIONS ASSOCIATIONS DE LA PROGRAMMATION 2021

- ◆ Une programmation actions associations qui a compté 30 actions avec respectivement:
 - 25 actions au pilier **Cohésion sociale**
 - 5 actions au pilier **Développement économique et emploi**
- ◆ Des demandes de subventions à hauteur de 455 943,98€ (soit 34% de l'ensemble des subventions totales demandées)
- ◆ Des subventions accordées à hauteur de 310 198,20€ (soit 46% de l'ensemble des subventions totales accordées)
- ◆ Une programmation 2021 regroupant le plus grand nombre d'associations recensées depuis 2016: 23 associations au total contrairement aux programmations précédentes

Evolution du nombre d'associations de 2016 à 2021



Total actions portées par les associations



2 – Les associations au cœur du contrat de ville

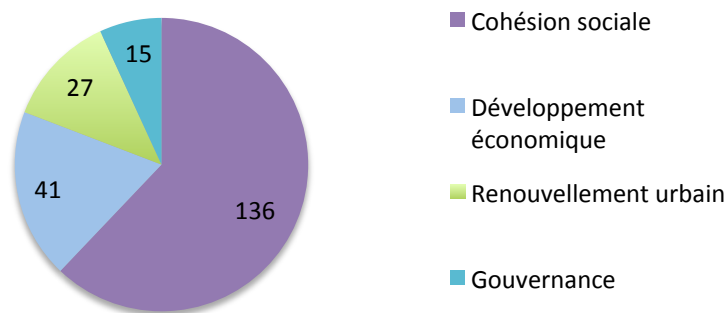
BILAN DES ACTIONS PROGRAMMATIONS 2016 à 2021

De 2016 à 2021, **219** actions ont été programmées au titre du contrat de ville du Moule :

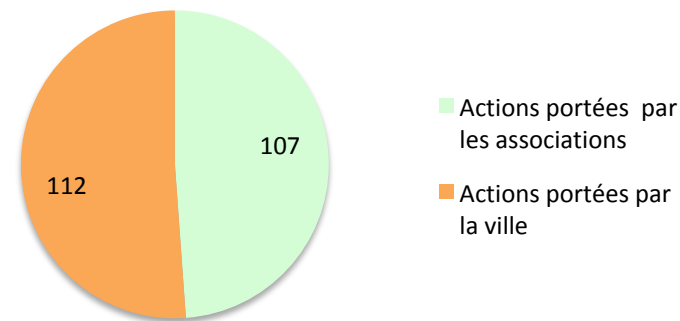
- **112** actions étaient portées par la commune du Moule
- **107** actions relevaient des appels à projet de 2016 à 2021

ACTIONS PORTÉES PAR LES ASSOCIATIONS de 2016 à 2021	
107 actions au total sont portées par les associations	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI :	14 actions
CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN:	2 actions
COHESION SOCIALE :	91 actions

Toutes actions confondues par piliers Ville et associations de 2016 à 2021

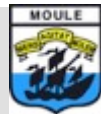


Total actions portées par les associations et la ville de 2016 à 2021



Par conséquent les « Associations » sont le « pilier » du Contrat de ville.
Elles doivent donc poursuivre leur investissement et faire perdurer les actions portées.

3 – Les actions de l'appel à projet 2022



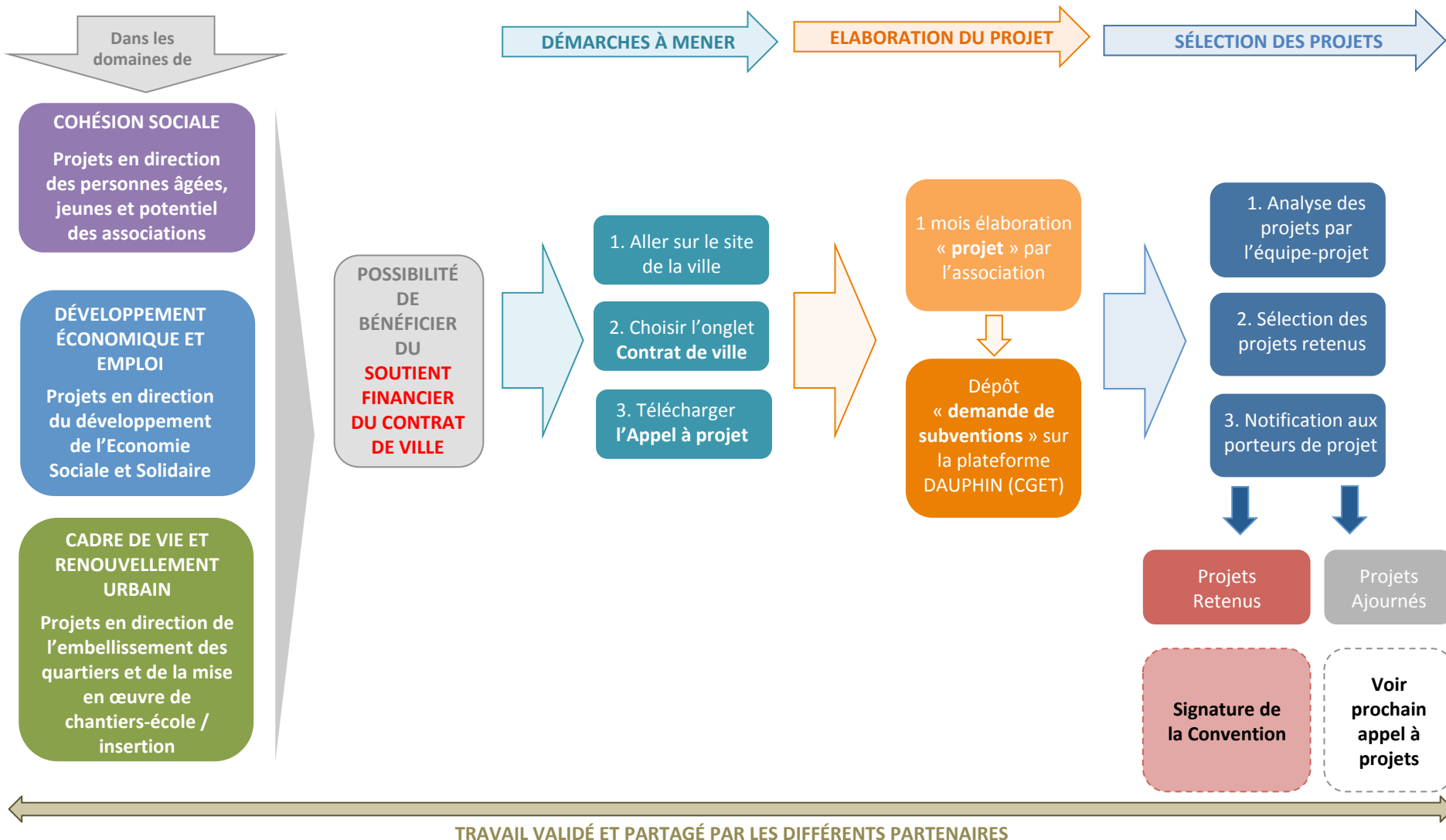
VOUS ÊTES UNE ASSOCIATION

Qu'est-ce que l'Appel à Projet ?

<https://app.frame.io/f/b4911aba-5aaa-4902-b444-463ec803a632>

2 – Les associations au cœur du contrat de ville

Vous êtes une association et vous avez un projet en direction des quartiers prioritaires de :
L'hyper-centre, Petite-Anse, Cadenet, Petite-Guinée, Lemer cier, Champ-Grillé et Bonan, Vassor, Sergent



3 – Les actions de l'appel à projet 2022

PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Nos quartiers ont des talents et sont accompagnés face aux impacts de la crise sanitaire

Les quartiers prioritaires du Moule sont confrontés à une importante problématique de chômage. Face aux impacts de la crise sanitaire, cette problématique est davantage accentuée. En réponse à ce constat, la ville du Moule souhaite renforcer son intervention en matière de développement économique et d'emploi.

Face à l'urgence économique et sociale, il convient ainsi de proposer des actions priorisant des logiques d'entraide et de solidarité qu'elles soient intergénérationnelles, inter-quartiers ou dans les quartiers prioritaires de la ville.

ORIENTATIONS DE L'APPEL A PROJET 2022 :

- Projets favorisant le développement de l'**économie sociale et solidaire**

PILIER COHESION SOCIALE

Nos quartiers bougent et s'entraident face aux impacts de la crise sanitaire

Objectif principal :

Pour cette année 2022 et compte-tenu des impacts de la crise sanitaire du COVID-19, la ville du Moule souhaite poursuivre son intervention sociale en direction des publics les plus fragiles des quartiers prioritaires: les personnes âgées, les jeunes, les personnes handicapées et la famille. Elle souhaite aussi mettre en avant le potentiel du corps associatif qui la compose.

ORIENTATIONS DE L'APPEL A PROJET 2022 :

- Proposer des actions en direction des **personnes isolées, âgées**, en situation de handicap
 - Actions de prévention de la santé (information, sensibilisation, dépistage)
 - Participation des personnes aux activités de leur quartier
- Proposer des actions en direction de la **jeunesse** des quartiers prioritaires
 - Prise en charge des jeunes en échec scolaire
 - Actions de prévention des conduites délictueuses ou addictives
- Proposer des actions autour de la **parentalité**
 - Accompagner et soutenir les parents isolés dans leur rôle
 - Accompagner les familles sur le numérique

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Nos quartiers s'embellissent et tiennent compte des impacts de la crise du COVID-19 sur l'environnement

Le cadre de vie est l'un des facteurs essentiels au développement social et économique des quartiers prioritaires. C'est un facteur clé du « bien vivre » sur les quartiers, puisqu'il participe au renforcement des relations sociales, au renforcement de l'attractivité de ces quartiers ou encore au renforcement du dynamisme économique.

C'est pourquoi la ville du Moule souhaite, pour l'année 2022, renforcer son intervention en matière de cadre de vie en mettant notamment en valeur les initiatives locales et populaires sur les espaces publics. Il s'agit également de favoriser l'émergence, chez les habitants des quartiers prioritaires, d'une prise de conscience de l'importance de préserver, valoriser et respecter leur cadre de vie et de participer à l'embellissement de leurs quartiers.

ORIENTATIONS DE L'APPEL A PROJET 2022 :

- Favoriser la mise en œuvre de projets permettant l'**amélioration du cadre de vie**
- Permettre aux habitants de **s'approprier les espaces publics**



RAPPEL DES AXES PRIORITAIRES DE L'APPEL À PROJET 2022 PAR PILIERS

Pilier « Développement économique et emploi »

- Développement des pratiques de solidarité de proximité (valorisation de l'Economie Sociale et Solidaire)
- Accompagnement des personnes éloignées de l'emploi
- Mise en œuvre de chantiers-insertion et écoles

Pilier « Cohésion sociale »

- Structuration du temps social de la jeunesse des Quartiers prioritaires
- Accompagnement de la petite enfance
- Assurer la prévention du tout public (santé, addictions, conduites à risques) et favoriser l'accès aux soins)
- Accompagnement des personnes isolées, âgées, en situation d'handicap
- Accompagnement de la parentalité (aide aux parents isolés, aide au développement du numérique)
- Mise en avant de la logique de prévention au sein des quartiers

Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain »

- Accompagnement des initiatives populaires d'aménagement et d'appropriation de l'espace public
- Opérations d'embellissement et de valorisation des espaces et des quartiers (ravalement de façades, curetage des dents creuses, etc)
- Accent sur la transition numérique (espaces publics connectés)

4 – La procédure d'appel à projets : comment y répondre ?



4 – La procédure d'appel à projets : comment y répondre ?

✧ Qui peut répondre à l'appel à projet :

Les projets peuvent être portés par toute structure dont les statuts sont en adéquation avec les finalités du présent appel à projets: association, entreprises ESS, etc

✧ Quelles sont les conditions :

Les projets proposés doivent répondre prioritairement aux critères suivants :

- S'inscrire dans les objectifs stratégiques du contrat de ville du Moule
- S'inscrire dans les objectifs de l'appel à projets 2020
- S'adresser aux publics des quartiers prioritaires du Moule
- Favoriser la mixité hommes / femmes
- Lutter contre toute forme de discriminations

✧ Les critères d'éligibilité :

POUR L'ASSOCIATION :

- Justifier d'une existence de plus d'un an
- Posséder un numéro SIRET
- Disposer d'un numéro RNA (Répertoire National des Associations)
- Fournir un dossier administratif complet

POUR LE PROJET :

- S'inscrire dans les objectifs de l'appel à projets 2022
- S'adresser au public des QPV du Moule
- Répondre aux priorités définies par les orientations de chaque pilier
- Répondre aux critères territoriaux et de spécificité des publics

✧ Le dossier de demande, est composé de :

1. La note de cadrage 2022

à consulter avant l'élaboration de votre projet



Contrat de Ville du Moule
2020 - 2022

APPEL À PROJETS 2022
NOTE DE CADRAGE

QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA
VILLE DU MOULE
Le bourg et champ-grillé 2

DATE DE DEBUT:
DATE LIMITE DE DÉPÔT:



2. Le dossier CERFA

à compléter, signer et tamponner

Le formulaire unique de demande de subvention(s) peut être utilisé pour plusieurs projets concernant la même demande de subventions adressée au même organisme financeur : cliquer pour cela sur le bouton "Projet supplémentaire" en haut de la page 5 ou de la page 9.

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une notice n° 51781 est disponible pour vous aider à remplir cette demande de subvention et lister les pièces et documents à joindre.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les 30 jours suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do (lien)

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

- première demande
- demande annuelle ou ponctuelle
- renouvellement d'une demande
- demande pluri-annuelle (cf. fiche 3-2)

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère
- Direction
- Conseil régional
- Direction
- Conseil départemental
- Direction
- Commune ou Intercommunalité
- Direction
- Établissement public
- Autre (préciser)

Cadre réservé au service

Date d'arrivée :
Transmis à :
Date de transmission :
Demande de précision/complément/document :
Suite donnée :

4 – La procédure d'appel à projets : comment y répondre ?

✦ Le dossier de demande, est composé de :

3. Le compte-rendu financier

à compléter et à signer à la fin de l'action



Le compte-rendu à pour objet la description des opérations comptables qui attestent de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Ce compte-rendu est à retourner à l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée. Il doit obligatoirement être établi, avant toute nouvelle demande de subvention, il doit être accompagné du dernier rapport annuel d'activité et des comptes approuvés du dernier exercice clos.

Vous pouvez ne renseigner que les cases grisées du tableau si le budget prévisionnel de l'action projetée a été présenté sous cette forme.

Le compte rendu financier est composé de trois feuillets :

1. un bilan qualitatif de l'action
2. un tableau de données chiffrées
3. l'annexe explicative du tableau

Ces fiches peuvent être adaptées par les autorités publiques en fonction de leurs priorités d'intervention.

Article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (extraits) :

« Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Le compte rendu financier est déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le budget et les comptes de tout organisme de droit privé ayant reçu une subvention, la convention prévue au présent article et le compte rendu financier de la subvention doivent être communiqués à toute personne qui en fait la demande par l'autorité administrative ayant attribué la subvention ou celles qui les délivrent, dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 précitée. »

SIRET :
SIREN :

Page 1 sur 4

4. La fiche de présentation du projet

à compléter et à joindre au dossier de demande

FICHE DE PRÉSENTATION DU PROJET

Référence dossier

EN QUOI CONSISTE VOTRE PROJET ?

(*) Cadre réservé à l'administration

Intitulé du projet

Porteur du projet

Référent(s) au sein de la structure

Objectif(s) du projet

Rayonnement du projet (quartier, commune, agglomération...)

Public(s) ciblé(s) (personnes en recherche d'emploi, bénéficiaire du RSA, jeunes de moins de 18 ans...)

Partenaire(s) opérationnel(s) au niveau des quartiers (associations, bailleurs sociaux, collectivités...)

Contrat de ville du Moule 2015-2020 - Appel à projets 2016

5. La fiche de renseignement

à compléter et à joindre au dossier de demande

FICHE DE RENSEIGNEMENT

Action(s) concernée(s)

Rayonnement de l'action

Renseignements sur la structure

DÉNOMINATION

SIGLE

STATUT

DATE DE CRÉATION

NUMÉRO SIRET

CODE APE

Renseignements sur le représentant légal de la structure

GENRE

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

CP - VILLE

TÉLÉPHONE

PORTABLE

FAX

MAIL

Contrat de ville du Moule 2015-2020 - Appel à projets 2016

4 – La procédure d'appel à projets : comment y répondre ?

✧ Récapitulatif des éléments à fournir

1. Le dossier de demande de subvention contenant :

- Le dossier CERFA
- Le compte-rendu financier
- La fiche de présentation du projet
- La fiche de renseignement de la structure

2. Le dossier administratif contenant :

- Un relevé d'identité bancaire
- La fiche Insee de moins de 3 mois
- La délibération de l'organe compétent
- Les statuts de l'association régulièrement déclarés
- La liste des personnes chargées de l'administration de l'association

✧ Procédure de dépôt des demandes

Vous êtes invités à déposer votre projet à partir de la plateforme de dématérialisation « **DAUPHIN** » à l'adresse suivante:

<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>.

1 - Pour les nouveaux opérateurs

- **Créez votre compte** (choisir un identifiant et un mot de passe en respectant les règles indiquées) et **renseignez** les données administratives de votre structure ;
- A partir du lien que vous recevrez par mail, **activez votre compte** ;
- **Déposez votre projet** en suivant les étapes indiquées.

2 - Pour les opérateurs connus

- Connectez-vous avec votre mot de passe ainsi que votre identifiant.
- **Déposez votre projet** en suivant les étapes indiquées.





✧ Besoin d'aide ?

Services Politique de la ville de l'Etat

PRÉFECTURE


Axelle BAPTISTIDE-SINIVASSIN
Déléguée du Préfet à la Politique
de la ville - zone Grande-Terre


 0590- 82 68 57

 Axelle.baptistide-sinivassin@guadeloupe.gouv.fr

DIRECTION DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES


Murielle RENÉ-GABRIEL
Chargée de mission Contrat de ville du Moule,
gestionnaire du dispositif adulte-relais

 0590- 81 95 97

 murielle.rene-gabriel@jcs.gouv.fr

Service Contrat de ville du Moule

François PELAGE
Directeur Général des Services

 0590 23 09 00

 francois.pelage@mairie-lemoule.fr

Catherine ROUSSEAU
Cabinet du Maire
Secrétariat Contrat de ville

 0590 23 18 01

 catherine.rousseau@mairie-lemoule.fr

4 – La procédure d'appel à projets : comment y répondre ?

❖ DÉPOSER SON PROJET: 3 règles à rappeler (**IMPÉRATIF** pour éviter les difficultés d'instruction):

1. Pour le choix de la **localisation du projet**, c'est obligatoirement "**971 - CV LE MOULE**";
2. Pour le **budget prévisionnel du projet**, c'est obligatoirement "**année 2022**";
3. L'une des particularités de la plateforme dématérialisée **DAUPHIN** est que si vous ne mentionnez pas dans le budget de l'action "**colonne produit - ligne subvention d'exploitation – État**, « la participation de l'ANCT qui sera intitulée "**971 - ETAT - POLITIQUE DE LA VILLE**",

votre projet n'existera pas sur la plateforme.

Pour se faire, dans la fenêtre de recherche "**colonne produit - ligne subvention d'exploitation - État**",

1. Tapez "**971**"
2. Sélectionnez dans la liste déroulante "**971 - ETAT - POLITIQUE DE LA VILLE**"
3. Ecrire le **montant** de la subvention sollicitée.

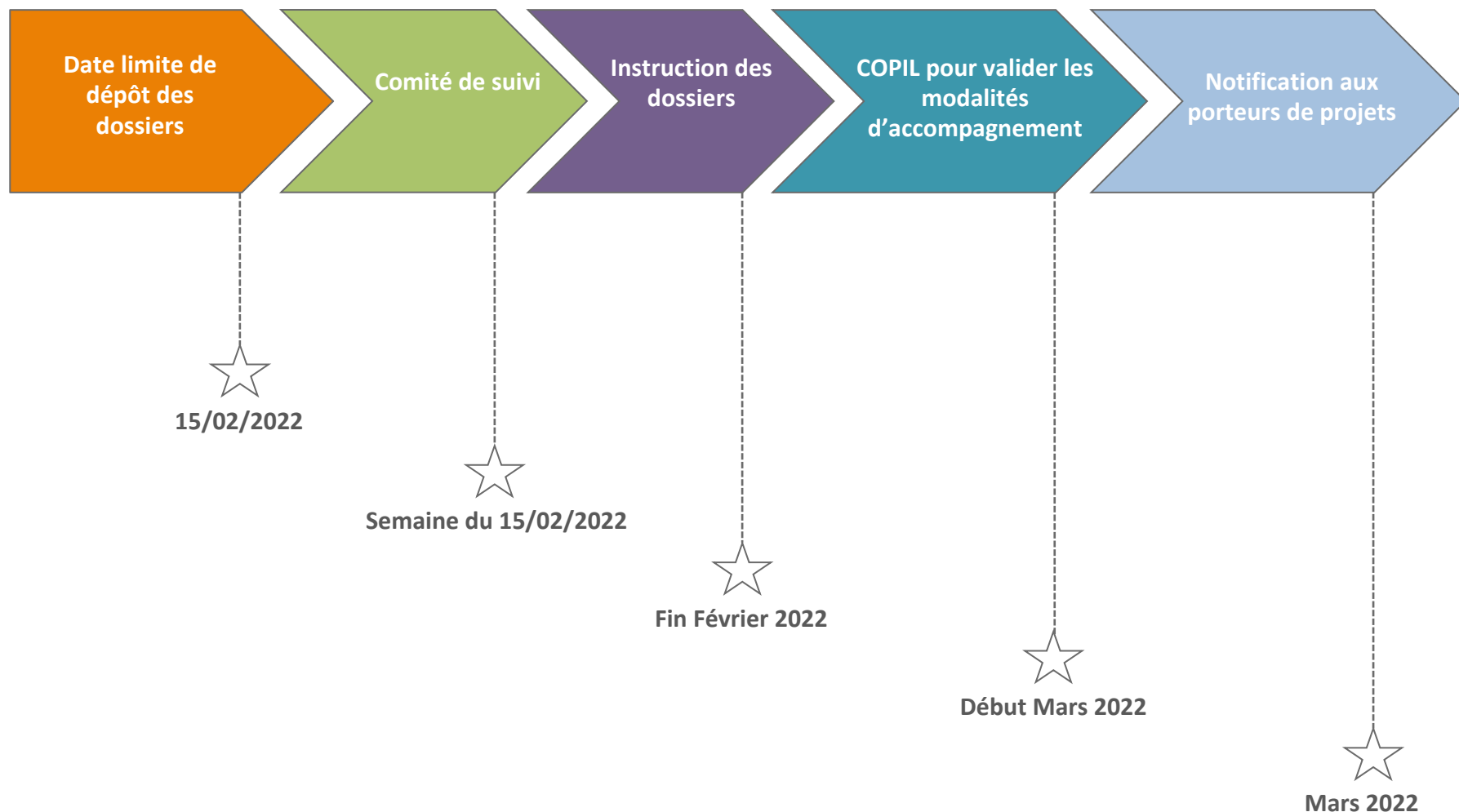
Si vous rencontrez des difficultés pour le dépôt de votre projet

Cellule d'accompagnement de l'ANCT PARIS – Pensez au décalage horaire

09.70.81.86.94.



✧ Phasage calendaire **Les dossiers doivent être déposés au plus tard le 15/02/2022**



CONTRAT DE VILLE DU MOULE

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D' ACTIONS 2022
APPEL À PROJETS 2022

Merci pour votre attention !



Assistance à maîtrise d'ouvrage : Couleurs d'Architecture
Contact : Céline Degoulet - 0590 88 68 70 / 0690 71 31 12